

Procès-verbal des délibérations

Convocation du 4 septembre 2023

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de **M. FRITZ Daniel, Maire,**

Mesdames : AUFSATZ Lorène - BOCK Sylviane - KOPP Martine -- MEYER Marie-Rose -- STAUDER Astride --

Messieurs : ALBERT Grégory – CAZENAVE Michel— PEZZINI Sandrino -- RUDNIK Philippe – WAGNER Paul --

Absents excusés : Madame- **MULLER Barbara** – Messieurs **CHOUFFEUR Serge** — **FUNFROCK Michel**

Absents : – **GERBER Laura**

ORDRE DU JOUR

I - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

II - Désignation du secrétaire de séance

III – Finances

- a) Autorisation au Maire pour la signature des lots 1 à 11 pour l'aménagement des logements communaux
- b) Montant du repas des seniors et participation du conjoint non ayant-droit
- c) Annulation convention CAF : Assainissement

IV– Baux de chasse

Validation de la surface de chasse

V– Travaux

- a) Vestiaires
- b) Salle de musculation
- c) Chemin du Château d'Eau – drainage des eaux de pluie

VI– Avenir du terrain de tennis

VII– Vitesse en agglomération- non-respect de la signalisation

VIII– Autorisation d'encaissement de chèques Groupama

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU 7.08.2023

Après consultation des Conseillères et Conseillers, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7.08.2023

II – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur ALBERT Grégory sollicite un secrétaire de séance parmi les Conseillers et demande si quelqu'un se propose. Madame STAUDER Astride se propose comme secrétaire de séance pour la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame STAUDER Astride secrétaire de séance.

III – FINANCES (DELIBERATIONS : 522-523

- a) Autorisation au Maire pour la signature des lots 1 à 11 pour l'aménagement des logements communaux (DELIBERATION 522)

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché « logements communaux » pour la somme de 540 881,08 euros HT + 22 708,15 euros HT pour d'éventuelles variantes PSE selon le tableau ci-joint (annexe 1)

- b) Montant du repas des seniors et participation du conjoint non ayant-droit
Le prix d'achat du repas choisi en commission vie locale est fixé à 33 euros,50 par le prestataire de service. Il est proposé de fixer le prix demandé au conjoint non ayant droit à 35 euros,00

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif fixé par le prestataire de service Schmitt de Woelfling pour une somme de 33 euros 50 ainsi que la facturation du repas au conjoint non ayant droit au tarif de 35 euros,00 pour le repas des aînés de 2023 (Délibération 523)

- c) Annulation convention CAF : Assainissement : point ajourné et reporté à une séance ultérieure

IV - BAUX DE CHASSE (DELIBERATION 524)

Validation de la surface de chasse

Suite à l'étude des différents documents en commission consultative communale de la chasse, la nouvelle surface de la chasse a été évaluée à 349,38 ha

Après délibération le Conseil Municipal, à la majorité, valide la nouvelle surface de chasse de 349,38 ha (DELIBERATION 524)

V- TRAVAUX

a) Vestiaires

Mr Cazenave signale un dysfonctionnement au niveau de l'évacuation de l'eau des douches des vestiaires
Les services techniques seront en charge d'en rechercher la cause et d'y remédier

b) Salle de musculation :

Mr Cazenave signale le non fonctionnement de la hotte d'aspiration.

Mr Pezzini informe que le branchement de la hotte sera effectué par l'entreprise en charge de ces travaux la semaine à venir

c) Chemin du Château d'Eau – drainage des eaux de pluie

Des devis pour effectuer les travaux adaptés sont en cours (pour l'instant 1 seul devis a été fourni par l'entreprise Wittmeyer et s'élève à 11337 euros,00 HT)

Ce point sera revu lors de la prochaine séance du conseil municipal à nouveau

VI- AVENIR DU TERRAIN DE TENNIS

Plusieurs questions peuvent se poser : reprise ou non d'une activité associative Tennis

Déclassement de ce terrain en faveur d'un terrain à bâtir ? Quelles contraintes, quelles conditions ?.....

Ce point sera étudié ultérieurement en commission

VII- VITESSE EN AGGLOMERATION-NON RESPECT DE LA SIGNALISATION

Les derniers relevés laissent apparaître des enregistrements de vitesses à 95km/h en agglomération

Les conseillers formulent plusieurs propositions qui obligeront les automobilistes à réduire la vitesse dans la traversée de l'agglomération.

Ce point méritant d'être traité rapidement et au mieux, il fera l'objet d'un travail approfondi en commission.

VIII- AUTORISATION D'ENCAISSEMENT CHEQUES GROUPAMA

Encaissement d'un chèque GROUPAMA d'un montant de 129,43 euros correspondant au remboursement de l'assurance pour les sinistres subis suite à l'effraction au niveau du volet de la salle des vestiaires.

3 délibérations numérotées de 522 à 524 ont été prises ce jour.

Clôture de la séance à 19h55

Affiché le 14 SEP. 2023

Le Maire – FRITZ Daniel



Madame STAUDER Astride, Secrétaire de séance



